

Isolation, Fenêtres, Portes, Gros Œuvres

Critères d'accès

Pour pouvoir accéder au Cluster, dans les différents domaines de compétences mentionnés ci-dessus, une entreprise doit faire preuve d'expérience et de compétences dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles:

1. Détenteur d'un brevet de maître-artisan ou avoir une qualification équivalente
2. Etre en possession de compétences théoriques et pratiques suivantes :
Parmi les éléments suivants au minimum trois références ont été réalisées:
 - Réalisation d'une isolation soufflée :
 - Certificat de formations spécifiques assurées par le fabricant ou par une institution qualifiée indépendante
 - L'utilisation de produits certifiés
 - Vérification des mesures par une thermographie
 - Isolation du toit et menuiserie intérieur en faisant recours à un Door-Blower-Test.
 - Fenêtres, portes et montage selon les critères suivants :
 - Fenêtres certifiées
 - Montage de fenêtres ayant une valeur $U_w < 1,00$
 - Manifestation du concept de consultation et d'expertise (Ventilation/Isolation/Intrados)
 - Maison passive / Maison à basse consommation énergétique en faisant recours à un Door-Blower-Test.
 - Réalisation de façades isolantes selon les critères suivants :
 - Certificat de formations spécifiques assurées par le fabricant ou par une institution qualifiée indépendante
 - Justificatif certifiant la réalisation d'une expertise détaillée d'une construction ancienne.
 - Réalisation de différents systèmes de fixation adaptés au sous-sol
 - Recours à des matériaux isolants naturels
3. Etant capable de proposer un minimum de deux produits écologique/respectueux de l'environnement qui sont conformes aux critères actuels de l'Oekofoire.
4. Disposer d'un concept de traitement des déchets (label de qualité de la Superdreckskescht® ou fournisseur équivalent) 12 mois, au plus tard, après avoir accédé au ClimEEC. Cette obligation de traitement des déchets s'applique également aux différents chantiers.
5. Etre en possession du label de qualité « Energie vir Zukunft » de la Chambre des Métiers après 12 mois au plus tard après avoir accédé au Cluster.
6. Mise en place d'instruments d'encadrement des clients développés par le ClimEEC.

La réalisation des différents objets de références est documentée par (au minimum une page DIN A4) : un rapport incluant les calculs principaux, des photos et schémas (si possible)

La décision d'accès au Cluster sera prise par le groupe restreint sur base des différents documents fournis.

Maintien de la qualité

Contrôle des compétences théoriques par les moyens suivants :

- Participation régulière aux différentes formations continues

Et / Ou

- Par la réalisation de deux objets de référence au minimum par année

Le groupe restreint se réserve le droit de faire régulièrement des évaluations en faisant des enquêtes auprès des clients ou en visitant des chantiers. Chaque membre est prié de communiquer au ClimEEC toute nouvelle activité complémentaire.

Lu et approuvé Date & signature

.....